

**L'EAU  
NE SE MERITE PAS,  
C'EST UN DROIT !**

Dossier de presse

**Lancement de la Campagne  
“L’eau est un droit”**

**#LEAUESTUNDROIT**



© Florian Serieux pour Action contre la Faim – Yémen

19 novembre 2019

Contact : Edith Guiochon, Coalition Eau

[edith.guiochon@coalition-eau.org](mailto:edith.guiochon@coalition-eau.org) – 01 70 91 92 69

## Communiqué de presse “L’eau est un droit”

**A l’occasion de la Journée Mondiale des Toilettes, nous, collectif de 29 organisations, lançons la campagne “L’eau est un droit “ pour que chacun.e, en France et dans le monde, puisse avoir accès à l’eau et à l’assainissement. Retrouvez-nous au Salon des maires à Paris les 19, 20 et 21 novembre 2019 pour une opération inédite.**

*“Garantir l’accès universel à l’eau et la gestion efficace des ressources en eau est un enjeu majeur pour la réussite de l’Accord de Paris sur le Climat et celle des Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies pour assurer une vie digne à tous les habitants de la planète d’ici à 2030”* rappelle Edith Guiochon, chargée de mission à la Coalition Eau.

2,2 milliards de personnes dans le monde sont aujourd’hui encore sans accès à une eau saine et 4,2 milliards de personnes ne bénéficient pas d’installations sanitaires sûres. En France métropolitaine, 1,4 million de personnes ne bénéficient toujours pas d’un accès à une eau saine et 7,5 millions de personnes ne bénéficient pas d’installations sanitaires adaptées (*données ONU 2019*). Et dans les territoires d’Outre-Mer, ces chiffres sont encore plus alarmants. Même constat pour le prix de l’eau : en France, plus d’un million de ménages n’ont accès à l’eau et à l’assainissement qu’à un prix considéré comme excessif par rapport à leurs revenus.

2020 sera l’année des 10 ans de la reconnaissance du droit humain à l’eau potable et à l’assainissement par les Nations Unies (Résolution du 28 juillet 2010), or, les défis restent immenses. Il est urgent de changer de cap. Ce manque d’accès à une eau potable et à l’assainissement a des conséquences lourdes sur la santé, l’accès à l’éducation, l’égalité des genres, l’économie et l’environnement.

Notre collectif, composé d’associations de tous bords (engagées pour le droit d’accès à l’eau, contre la précarité sanitaire, pour l’accompagnement social, le droit au logement, pour la solidarité internationale, les droits des migrants, etc.) affirme que des solutions existent ! C’est pourquoi nous lançons cette campagne pour mobiliser les décideurs et sensibiliser les citoyen.ne.s aux enjeux majeurs de l’accès à l’eau et à l’assainissement.

La campagne “L’eau est un droit” s’installe au Salon des maires, du 19 au 21 novembre 2019. Pendant 3 jours, les candidat.e.s aux élections municipales de 2020 pourront signer le Manifest’eau et prendre des engagements pour que l’accès à l’eau et à l’assainissement devienne une réalité sur leur territoire. Plus que jamais, les élu.e.s ont un rôle déterminant à jouer dans les orientations qui seront prises ces prochaines années

**Retrouvez la campagne sur [leuestundroit.fr](http://leuestundroit.fr)**

*Collectif composé de :*

*4D, ACAD, Action contre la Faim, ADEDE, Architectes Sans Frontières, BlueEnergy, Coalition Eau, Coordination Eau Bien Commun, Coordination Eau Ile de France, Croix-Rouge française, Dynam’eau, EAST, Eau et Vie, Eau Vive, Emmaüs France, Fédération Nationale des SAMU sociaux, Fondation Danielle Mitterrand - France Libertés, Gret, Hamap-Humanitaire, Initiative Développement, Kynarou, Médecins du Monde, Morija, Réseau Foi & Justice Afrique Europe, Secours Islamique France, Secrétariat International de l’Eau – Solidarité Eau Europe, Solidarités international, Toilettes Du Monde, WECF France, Wikewater*

# Sommaire

Une campagne qui affirme que l'eau ne se mérite pas !

Le Manifest'eau, un outil d'engagement pour les élu.e.s au niveau local

Une opération d'interpellation au Salon des maires 2019

Des demandes spécifiques à l'attention du Gouvernement et des  
Parlementaires

Une plateforme de mobilisation : [leauestundroit.fr](http://leauestundroit.fr)

L'accès à l'eau en France et dans le monde : chiffres chocs et infos clés

Les organisations partenaires de la campagne

Contact presse

## Une campagne qui affirme que l'eau ne se mérite pas !

La campagne "L'eau est un droit" vise à interpeller les pouvoirs publics et les élu.e.s locaux, en particulier les candidat.e.s aux élections municipales de mars 2020, sur les enjeux forts en matière d'accès à l'eau et l'assainissement. La campagne passe également par une mobilisation citoyenne sur la solidarité et les enjeux de l'eau et de l'assainissement.

### Elle se déploie sur plusieurs temps forts :

- Du 19 au 21 novembre 2019, une opération d'interpellation au Salon des maires à Paris
- Entre novembre et mars 2020, une mobilisation citoyenne et des candidat.e.s aux municipales *via* la plateforme [leauestundroit.fr](http://leauestundroit.fr)
- A partir d'avril 2020, le suivi des engagements pris et une interpellation du gouvernement et du Parlement sur des engagements au niveau national
- En juillet 2020, une célébration et une communication autour des 10 ans de la reconnaissance des droits humains à l'eau et à l'assainissement

Tout au long de l'année 2020, des moments marquants seront autant de piqûres de rappel pour les décideurs politiques, afin d'obtenir des engagements en faveur d'une mise en œuvre rapide et effective du droit humain à l'eau potable et à l'assainissement en France et d'une coopération internationale pour l'eau et l'assainissement efficace et ambitieuse : journée mondiale de l'eau le 22 mars 2020, 10e anniversaire de la Résolution des Nations Unies du 28 juillet 2010 qui reconnaît l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental.

# Le Manifest'eau, un outil d'engagement pour les élu.e.s au niveau local

Nous proposons un outil d'engagement à destination des candidat.e.s aux élections municipales et futur.e.s élu.e.s : le Manifest'eau.

Ce manifeste d'action regroupe nos propositions pour le droit à l'eau en France et à l'international pour lesquelles les candidat.e.s maires peuvent s'engager dès maintenant. En signant le Manifest'eau, les candidat.e.s s'engagent, une fois élu.e.s, à mettre en oeuvre ces mesures pendant la durée de leur mandat.



## Sur votre territoire : garantir le droit à l'eau potable et à l'assainissement permanent et abordable pour tout.e.s

- › Garantir un tarif de l'eau et de l'assainissement accessible
- › Garantir l'accès à des infrastructures d'eau et d'assainissement publiques au bénéfice des populations précaires ou non connectées au réseau
- › Instaurer un dialogue avec tous les acteurs pour des solutions adaptées et pérennes

## A l'international : développer une coopération décentralisée dans le secteur Eau et Assainissement auprès des populations les plus vulnérables

- › Renforcer les financements pour la solidarité décentralisée Eau et Assainissement, notamment *via* le dispositif de la loi Oudin-Santini
- › Renforcer la participation citoyenne et la démarche partenariale

Retrouvez nos recommandations complètes à l'attention des élu.e.s locaux [ici](#)

## Une opération d'interpellation au Salon des maires

La campagne "L'eau est un droit" s'installe au salon des maires du 19 au 21 novembre 2019.

L'objectif ? Sensibiliser le public du salon des maires, à majorité composé d'élus.e.s et futur.e.s candidat.e.s, grâce à notre stand : un bar à eau. Pas n'importe quel bar à eau, mais un bar qui proposera de l'eau potable...ou non.

2,2 milliards de personnes dans le monde et 1,4 million en France ne bénéficient pas d'un accès à l'eau potable. L'eau ne se mérite pas, c'est un droit, et nous pouvons agir pour le faire respecter.



Le stand sera composé :

- d'un **bar à eau** proposant de l'eau potable...ou non
- d'un **photocall** où chacun peut se photographier et partager sur les réseaux sociaux grâce au hashtag #LeauEstUnDroit
- d'un **mur d'infographie** composé de chiffres chocs sur le droit à l'eau et à l'assainissement en France et dans le monde
- du **Manifest'eau version numérique** prêt à être signé par les candidat.e.s

**Retrouvez-nous au stand n°103, Hall 3 Porte de Versailles à Paris.**

## Des demandes spécifiques adressées au gouvernement et parlementaires

Plus que jamais, l'Etat français a un rôle déterminant à jouer dans les orientations qui seront prises et la trajectoire des prochaines années : faire que ce service essentiel à chacun.e soit accessible et abordable pour tou.te.s y compris les plus démun.e.s, sur le territoire et au niveau international, grâce à la coopération internationale.

### En France : Faire du droit humain à l'eau et à l'assainissement une réalité pour toutes et tous

- › Intégrer le droit humain à l'eau et à l'assainissement dans la législation française
- › Garantir un tarif de l'eau et de l'assainissement accessible pour toutes et tous
- › Renforcer la mise en place et le financement d'infrastructures d'eau et d'assainissement, au bénéfice des populations précaires ou non connectées au réseau
- › Prendre des mesures spécifiques et ambitieuses en faveur des collectivités d'Outre-Mer

### A l'international : Soutenir la mise en œuvre du droit humain à l'eau et à l'assainissement par une Aide Publique au Développement (APD) ambitieuse

- › Augmenter les crédits budgétaires alloués à la mission Aide Publique au Développement afin d'atteindre les 0,55% du Revenu National Brut (RNB) en 2022, puis 0,7 % en 2025
- › Consacrer 400 millions d'euros de dons bilatéraux par an en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement
- › Améliorer l'efficacité de l'aide et le ciblage prioritaire vers les plus vulnérables
- › Assurer un portage politique fort et un suivi transparent de la nouvelle stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement

Retrouvez nos recommandations complètes au gouvernement et aux parlementaires [ici](#)

**Un changement de trajectoire est nécessaire et urgent**

**Agissez dès maintenant pour des politiques cohérentes et ambitieuses en faveur d'un accès universel à l'eau et à l'assainissement !**

## Une plateforme de mobilisation : [leauestundroit.fr/](http://leauestundroit.fr/)

Le site internet de la campagne “L'eau est un droit” est un outil de mobilisation et d'interpellation à destination à la fois des pouvoirs publics, candidat.e.s, élu.e.s mais aussi du grand public désireux de s'informer et de se mobiliser.

- Il permet aux élu.e.s candidat.e.s de s'engager en signant le Manifest'eau en ligne
- Il permet d'interpeller les décideurs politiques et relayer nos revendications au niveau local et national
- Il permet aux citoyen.ne.s de se mobiliser en relayant nos messages sur les réseaux sociaux facebook et twitter et de les adresser à leurs élu.e.s.
- Il est une source d'informations sur l'état du droit à l'eau et à l'assainissement aujourd'hui en France et dans le monde. Des actualités y sont publiées régulièrement.
- Le communiqué de presse ainsi que le dossier de presse peuvent y être téléchargés.
- Nos documents de plaidoyer pour une mise en oeuvre du droit à l'eau et à l'assainissement en France et à l'international, à l'attention du gouvernement et des élu.e.s locaux



# L'accès à l'eau en France et dans le monde

## Chiffres chocs et infos clés

### Dans le monde :

- **2,2 milliards de personnes, soit un tiers de la population mondiale**, n'ont pas accès à des services d'alimentation domestique en eau potable géré en toute sécurité. (Rapport du Joint Monitoring Program 2019, OMS/UNICEF)
- **4,2 milliards de personnes, soit plus de la moitié de la population mondiale**, ne disposent pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité. (Rapport du Joint Monitoring Program 2019, OMS/UNICEF)
- **1 000 enfants meurent chaque jour de la diarrhée**, causée par un accès inadéquat à l'eau, l'assainissement et l'hygiène. (Factsheet drinking water, OMS)

### En France :

- **1,4 million de personnes** en Métropole n'ont pas accès à des services d'alimentation domestique en eau potable géré en toute sécurité. (JMP OMS/UNICEF 2019)
- **7,5 millions de personnes** en Métropole ne disposent pas de services d'assainissement gérés en toute sécurité. (JMP OMS/UNICEF 2019)
- **870 000 personnes** en métropole n'ont qu'un accès limité à des installations sanitaires (en grande majorité en zones urbaines). (JMP OMS/UNICEF 2019)
- **En Guyane** : 35 000 personnes n'ont pas accès à des services d'alimentation domestique en eau potable gérés en toute sécurité et 26 000 personnes n'ont accès qu'à des installations sanitaires non améliorées. Plus de 16 000 personnes recueillent leur eau de boisson directement à partir des sources d'eau de surface et environ 4700 personnes pratiquent encore la défécation à l'air libre. (JMP OMS/UNICEF 2019)
- **A Mayotte** : 41 000 personnes n'ont pas accès à des services d'alimentation domestique en eau potable gérés en toute sécurité et plus de 7000 personnes recueillent leur eau de boisson directement à partir des sources d'eau de surface. (JMP OMS/UNICEF 2019).

### Définitions données par l'ONU :

- Définition d'un « service d'eau potable géré en toute sécurité » : eau de boisson provenant d'une source d'eau améliorée (eau courante, puits tubulaire ou forage, puits protégé, source protégée, eau emballée ou livrée) située au domicile, disponible en cas de besoin et exempte de contamination chimique et fécale.
- Définition d'un « service d'assainissement géré en toute sécurité » : utilisation d'une installation sanitaire améliorée (toilettes à chasse d'eau vers un réseau d'égout ou une fosse septique, latrine améliorée à fosse ventilée, latrine à fosse avec dalle, toilettes à compostage), où les excréments sont éliminés en toute sécurité in situ ou transportés et traités hors site, non partagée avec d'autres ménages et qui dispose d'un dispositif de lavage des mains avec du savon.
- Définition d'un service limité en eau potable : utilisation d'un point d'eau améliorée (eau courante, puits tubulaire ou forage, puits protégé, source protégée, eau emballée ou livrée) à plus de 30 minutes aller-retour (temps de collecte comprenant le temps de file d'attente).

Sources des chiffres: JMP OMS/UNICEF 2019/Rapport du Joint Monitoring Program 2019

## Un enjeu mondial

Le manque d'accès à une eau potable et à l'assainissement a des conséquences lourdes sur la santé, l'accès à l'éducation, l'égalité des genres, l'économie et l'environnement.

Garantir l'accès universel à l'eau et la gestion efficace des ressources en eau est un enjeu majeur et un levier pour la réussite de l'Accord de Paris sur le Climat et celle des Objectifs de Développement Durable fixés par les Nations Unies pour assurer une vie digne à tous les habitants de la planète d'ici à 2030.

Sans un changement rapide de trajectoire politique et un renforcement des financements pour le secteur, l'atteinte d'un accès universel à des services d'eau gérés en toute sécurité reste hors de portée.

## La France également en retard

### *La reconnaissance du droit à l'eau et à l'assainissement*

Le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement est reconnu comme un droit fondamental par l'Assemblée Générale des Nations Unies dans une résolution votée en 2010, laquelle a été largement soutenue par la France. Depuis, ce droit n'a toujours pas été intégré dans le droit interne français. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 prévoit que « chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable, dans des conditions économiquement acceptables par tous ». Toutefois, il s'agit d'une reconnaissance partielle : l'assainissement n'est même pas mentionné et la définition du droit tel que reconnu par les Nations Unies est bien plus ambitieuse.

### *Un accès problématique pour les plus précaires*

Aujourd'hui, en France métropolitaine, on compte 1,4 million de français.e.s qui ne bénéficient pas d'un accès à une eau saine et 870 000 personnes qui n'ont pas accès à des toilettes (en zones urbaines notamment) et ne peuvent compter que sur des installations publiques.

[Un rapport de Léo Heller](#), rapporteur spécial de l'ONU sur l'eau et l'assainissement, incrimine la situation de la France en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement et notamment dans les camps de migrants.

Favoriser l'accès à l'eau potable et à des toilettes pour toutes et tous, notamment pour les personnes en situation de précarité, permet d'assurer la salubrité publique et la dignité de toutes et tous, de lutter contre l'exclusion en permettant aux personnes de conserver un travail et de contribuer, in fine, à la paix sociale.

Cela passe notamment par la réouverture des fontaines publiques, l'installation et le maintien de points d'eau potable et d'accès à l'assainissement dans les squats et bidonvilles, l'installation de toilettes publiques (en limitant les pissotières et en préférant des toilettes intérieures fermées dédiées aux femmes, principales utilisatrices), l'ouverture de bains douches, la mise en place de douches et de toilettes mobiles, etc.

### *Et en Outre-Mer?*

Certains départements et territoires d'outre-mer connaissent un retard alarmant en matière d'accès à l'eau et l'assainissement, dont certains ont des taux similaires aux Pays en Développement.

La dynamique positive engagée par le Plan Eau-DOM, pour améliorer l'accès dans les Outre-Mer, doit être poursuivie. Afin de garantir l'efficacité des investissements, il est également nécessaire de mieux doter les services de l'Etat pour accompagner les acteurs locaux dans leur montée en compétences sur la gestion des services d'eau et d'assainissement (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et Offices de l'Eau) et faciliter la capitalisation des expériences entre les territoires d'Outre-Mer.

### *Rendre le prix de l'eau abordable pour toutes et tous*

Plus d'un million de ménages français ont du mal à payer leurs factures d'eau. La facture ne doit pas être un obstacle à l'accès à l'eau et à l'assainissement, au risque de faire basculer des ménages dans la grande précarité ou la pauvreté. Pour rester abordable, la facture ne devrait pas dépasser 3 % des revenus effectifs du ménage (un consensus existe au niveau des pays de l'OCDE considérant que le prix de l'eau devient inabordable lorsque cette facture dépasse 3 % des revenus effectifs du ménage).

Des solutions existent pour mettre en place des mécanismes qui permettent l'abordabilité des services d'eau et d'assainissement : aide préventive, tarification sociale ou progressive, première tranche gratuite etc. Il est essentiel que ces mécanismes soient préventifs et non curatifs.

### *Un enjeu démocratique*

La mise en place d'espaces de dialogue pérenne associant autorités publiques locales, acteurs de la société civile, représentants d'usager.ère.s, opérateur de services d'eau et d'assainissement, sur la question de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est indispensable au niveau des territoires. Le droit humain à l'eau et à l'assainissement implique une gestion démocratique de l'eau, une information transparente des usager.ère.s sur les prix et les coûts et la participation des acteurs de la société civile à la prise de décision.

### **La solidarité décentralisée pour l'eau et l'assainissement, un levier pour les collectivités**

Permise par la loi Oudin-Santini au travers du dispositif du 1% solidarité Eau, l'action de coopération décentralisée des collectivités territoriales est essentielle pour contribuer à résoudre la crise du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Encore trop méconnu et insuffisamment utilisé, cet outil, créé en 2005, permet aux collectivités françaises (mais aussi aux syndicats et aux agences de l'eau), de consacrer jusqu'à 1% des recettes propres de chacun de leurs budgets relatifs aux services d'eau et d'assainissement, au financement d'actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

Selon le dernier décompte en date de 2017, 82 collectivités territoriales françaises se sont engagées et ont financé, dans le cadre de la loi Oudin-Santini, des projets de solidarité internationale, afin d'apporter un soutien aux populations les plus vulnérables, de façon durable.

### *Un levier financier important*

En 2018, l'effort financier des collectivités territoriales s'est élevé à 14,1 millions d'euros mobilisés (75% de ces fonds ont été mobilisés au titre de la loi Oudin-Santini et 25% au titre de la loi Thiollière) et a engendré un effet de levier important sur la mobilisation des agences de l'eau (14,1 millions d'euros mobilisés en 2018). Ceci a permis la réalisation de nombreux projets d'accès à l'eau et à l'assainissement dans des zones peu ciblées par l'aide publique au développement de l'Etat français.

### **Le rôle de la France en matière de solidarité pour l'eau et l'assainissement**

La France a un rôle essentiel dans le soutien de la mise en œuvre du droit humain à l'eau et à l'assainissement au travers de son Aide Publique au Développement (APD).

Cela passe pas une Aide Publique au Développement à la hauteur des enjeux. L'engagement historique de la France d'affecter 0,7% du RNB à l'APD est encore loin d'être atteint (0,43% en 2018). Le Président de la République s'est engagé à augmenter l'APD pour atteindre 0,55% du RNB en 2022. Cet engagement, maintes fois répété, doit être traduit en programmation budgétaire dans la Loi d'Orientation et de Programmation sur le

Développement solidaire et la lutte contre les inégalités mondiales, dont le passage à l'Assemblée Nationale doit cesser d'être reporté par le gouvernement.

### *Un déséquilibre entre prêts et dons*

Le secteur de l'eau et l'assainissement est un secteur particulièrement touché par le déséquilibre prêts/dons dans l'APD bilatérale française : 90% de l'aide se réalise sous forme de prêts. Les engagements de dons bilatéraux annuels pour l'eau et l'assainissement sont de seulement 60 millions d'euros en moyenne, comprenant les aides de l'Etat et la coopération décentralisée. Pourtant, s'il est effectivement possible de financer certaines interventions sur prêts (en particulier les systèmes d'eau à grande échelle en milieu urbain), les dons sont indispensables pour assurer l'accès aux services essentiels pour les populations les plus pauvres, dans les pays peu solvables ou en crise. Ils sont également indispensables pour financer l'accès à l'assainissement, l'appui à l'amélioration de la gouvernance et l'appui institutionnel, nécessaires à la durabilité de l'action. Afin de réorienter l'aide vers ces enjeux prioritaires et au regard de la trajectoire ascendante de l'APD, la France doit tendre vers un équilibre entre prêts et dons dans le secteur et atteindre 400 millions d'euros de dons bilatéraux par an pour l'eau et l'assainissement.

### *Améliorer l'efficacité de l'aide et le ciblage prioritaire vers les plus vulnérables*

L'aide doit être ciblée en priorité vers les régions et les populations qui sont les plus impactées par le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement. La France devrait ainsi dédier 50% de l'APD aux Pays les Moins Avancés (liste OCDE) et cibler les populations les plus vulnérables, pour « ne laisser personne de côté », grâce à des critères clairs (taux de pauvreté, indicateurs de santé, taux de sous-nutrition, taux d'accès à l'eau et à l'assainissement, habitat formel ou non formel, etc.).

La France doit également respecter ses engagements d'augmenter le montant de l'aide humanitaire d'urgence (500 millions d'euros à l'horizon 2022). Une meilleure prise en compte des crises, dont la fréquence et l'intensité augmentent avec le dérèglement climatique, est nécessaire. Lors des catastrophes naturelles et conflits, il est essentiel de répondre aux besoins fondamentaux des populations en garantissant un accès immédiat à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

Enfin, l'Etat doit augmenter la part de l'aide transitant par les ONG afin d'atteindre la moyenne des pays donateurs. Actuellement, la part de l'aide transitant par les ONG (tous secteurs confondus) est de 3%, bien loin de la moyenne de 12 % des pays bailleurs de l'OCDE.

### *Assurer un portage politique fort et un suivi transparent de la nouvelle stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement*

La France s'est dotée d'une nouvelle stratégie internationale pour l'eau et l'assainissement en 2019 (stratégie pour 2020-2030). Il est primordial d'assurer une bonne application de la stratégie en assurant un portage politique fort et des moyens de mise en œuvre adéquats (notamment via l'Aide Publique au Développement). La stratégie doit faire l'objet d'un processus de suivi robuste et transparent, associant la société civile.

# Les associations partenaires de la campagne

Une initiative portée par :



La **Coalition eau** est le mouvement des ONG françaises engagées pour l'accès à l'eau et à l'assainissement pour toutes et tous.

Site internet: [coalition-eau.org](http://coalition-eau.org)

Facebook [facebook.com/CoalitionEau](https://facebook.com/CoalitionEau)

Compte Twitter [twitter.com/CoalitionEau](https://twitter.com/CoalitionEau)



La **Fondation Danielle Mitterrand - France Libertés**, reconnue d'utilité publique, défend les droits humains et les biens communs du vivant.

Site internet: [france-libertes.org/fr](http://france-libertes.org/fr)

Facebook: [facebook.com/Francelibertes](https://facebook.com/Francelibertes)

Compte Twitter : [twitter.com/Francelibertes](https://twitter.com/Francelibertes)

En partenariat avec :

4D, ACAD, Action contre la Faim, ADEDE, Architectes Sans Frontières, BlueEnergy, Coordination Eau Bien Commun, Coordination Eau Ile de France, Croix-Rouge française, Dynam'eau, EAST, Eau et Vie, Eau Vive, Emmaüs France, Fédération Nationale des SAMU sociaux, Gret, Hamap-Humanitaire, Initiative Développement, Kynarou, Médecins du Monde, Morija, Réseau Foi & Justice Afrique Europe, Secours Islamique France, Secrétariat International de l'Eau – Solidarité Eau Europe, Solidarités international, Toilettes Du Monde, WECF France, Wikiwater



## Contact presse

Contact presse et demande d'interviews à adresser à :

Edith Guiochon, chargée de mission plaidoyer à la Coalition Eau:

[edith.guiochon@coalition-eau.org](mailto:edith.guiochon@coalition-eau.org) – 01 70 91 92 69